Image not found or type unknown

Balcon votes en copropriété

Par **abbou samuel**, le **13/05/2017** à **12:09**

Bonjour
Dans le cadre de travaux d'isolation la copropriété à voté à la majorité la possibilité de poser des balcons s aux copropriétaires qui le souhaiteraient.
J'avais voté contre les travaux d'isolation mais ceux ci ayant été acceptés, j'ai opté pour prendre un balcon.
Mon voisin du dessous estime qu'il a préjudice puisque son appartement est ombragé par notre balcon. Il a envoyé une lettre par son avocat à moi même et au syndic.
Que peut il demander, en quoi puis je être responsable et redevable à son égard. Quelle est la responsabilité du syndic et de l'architecte qui a dirigé les travaux et vendu les balcons.
Nous avons nous aussi un balcon au dessus de nos fenêtre soit dit en passant.
Merci de votre aide.

Par **youris**, le **13/05/2017** à **12:23**

bonjour,
ces balcons seront-ils parties communes ou parties privatives ?
comment sont financés la pose et fourniture de ces balcons ?
il appartient à votre voisin de contester cette décision prise par votre assemblée générale devant le TGI dans le délai prévu par la loi.
salutations

Par **abbou samuel**, le **13/05/2017** à **14:03**

Bonjour et merci de votre reponse. Ce sont des parties privatives. Ils sont financés par chacun des copropriétaires ayant demandé un balcon.

Par **youris**, le **13/05/2017** à **16:26**

donc votre voisin doit contester cette décision de l'A.G. ou vous assignez devant le tribunal pour trouble anormal de voisinage lorsque votre balcon sera installé.
si le balcon est déjà installé, il devra donc prouver, devant un tribunal, que ce balcon constitue un trouble anormal de voisinage.

vous pouvez consulter un avocat si vous voulez faire une réponse à votre voisin.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés